

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2024-62**

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par COMAL SOLIHA, en vue de l'organisation le mardi 26 mars 2024 d'un forum social à la salle des fêtes et sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux avec installation d'un camion truck « Le petit truck en plus ».

ARRETE

ARTICLE 1 : COMAL SOLIHA est autorisé à installer le mardi 26 mars 2024 un camion truck « Le petit truck en plus » dans le cadre du forum social sur l'esplanade Bronquard à Tinquieux.

ARTICLE 2 : Toutes infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents de la force publique et procès-verbal pourra être dressé aux contrevenants conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Le Centre Technique Municipal,
COMAL SOLIHA.

Fait à Tinquieux le 26 mars 2024.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ